

Image not found or type unknown



Annulation compromis de vente

Par **claluna03**, le **02/05/2016** à **11:25**

Bonjourrn Nous avons signé un compromis de vente d'un immeuble qui a plus de 100 ans. L'acheteur souhaite annulé la vente au motif que les cheminées sont en mauvaise état. Ces cheminées ne fonctionnent plus, et j'ai l'impression que l'acheteur cherche une excuse pour annuler la vente. Que dois je faire? en sachant qu il est bien stipulé que l'acheteur achète en l'etat dans le compromis et que le délais de retractation est dépasséern merci pour vos réponses